

Notre territoire s'engage pour la transition énergétique

Introduction au Plan Climat :

*La démarche du projet de territoire
& étapes de concertation*



Document approuvé par délibération
du Conseil métropolitain le 28 / 11 / 2019

www.orleans-metropole.fr

  #OrleansMetropole

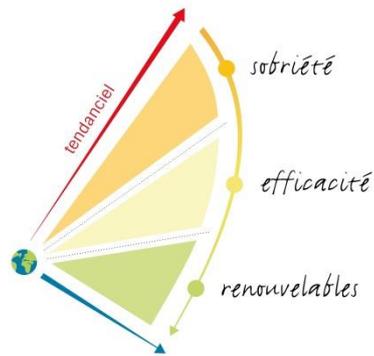
ORLÉANS
MÉTROPOLÉ



Naturellement Val de Loire

Préambule

Les thématiques du climat, de l'énergie et de la qualité de l'air traitées dans ce document font partie des enjeux majeurs du XXIème siècle dont la manifestation fait et fera peser sur l'humanité toute entière des risques dans de nombreux domaines tels que la santé, la production agricole, l'accès à la ressource en eau ou à l'énergie. Les territoires doivent composer avec les effets du changement climatique, avec la raréfaction des énergies fossiles ou fissiles et avec la nécessité de protéger l'air que nous respirons. Ils doivent ainsi écrire les modalités de leur transition énergétique et climatique.



© Association négaWatt

La **transition énergétique** c'est :

- **consommer mieux en économisant l'énergie** (moins de carburants fossiles, moins de transport, plus de confort thermique, plus d'efficacité dans l'industrie) ;
- **produire autrement** en préservant l'environnement (plus de ressources locales, des énergies renouvelables, moins de déchets) ;
- **faire progresser la société** grâce à des projets mobilisateurs (projets coopératifs de production d'énergie, services innovants) ;
- créer des emplois, notamment via de **nouveaux métiers d'avenir** ou la **revalorisation de savoir-faire** (bâtiment, agriculture).

Les territoires doivent composer avec les effets du changement climatique, avec la raréfaction des énergies fossiles ou fissiles et avec la nécessité de protéger l'air que nous respirons.



(cc) Florian Houdelet

Parallèlement, l'adaptation au changement climatique et la réduction de la vulnérabilité du territoire à ce nouveau contexte climatique interviennent comme des impératifs. Car le dérèglement climatique est enclenché et l'on peut d'ores et-déjà en observer les premiers effets : amplification de risques existants (inondations, canicules) et émergence de nouveaux risques pour les systèmes humains

et naturels. Car ces risques ne seront pas répartis uniformément sur le territoire et sur la population, il est nécessaire de mieux connaître les vulnérabilités du territoire pour mettre en place des stratégies d'adaptation préventives et curatives pour en limiter les dommages et préserver la qualité de vie de toutes et tous.

Plusieurs objectifs ambitieux en matière de lutte contre le changement climatique ont été fixés progressivement à l'échelle de la planète afin de contenir la hausse des températures et de répondre aux défis du changement climatique et de la pollution atmosphérique. L'effort collectif mondial s'inscrit dans une histoire qui a débuté avec la Conférence de Rio de 1992, puis du Protocole de Kyoto (ratifié par la France en 1998). En décembre 2015, la France a présidé et accueilli la 21ème Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, la « COP21 ». Cette conférence a abouti à l'Accord de Paris, signé par 195 parties.

Partant du constat que, malgré les actions engagées par les Etats, le réchauffement de la planète devrait se situer entre 2,7 et 3°C à la fin du 21e siècle, l'Accord de Paris demande à chacun des pays signataires de renforcer leurs plans d'actions et de les réactualiser tous les cinq ans à partir de 2020.

Publiée en août 2015, la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV) fixe en France des objectifs de réduction des consommations d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre, de développement des énergies renouvelables, ainsi que de limitation du recours au nucléaire à l'horizon 2050. Il s'agit plus précisément de :

- Réduire la consommation d'énergie finale de 50% en 2050 par rapport à 2012 ;
 - Réduire la consommation d'énergie fossile de 30% en 2030 ;
 - Porter la part des EnR à 23% de la consommation finale en 2020 et 32% en 2030 ;
 - Réduire les émissions de GES de 40% entre 1990 et 2030 et de 75% en 2050 ;
 - Réduire la part du nucléaire à 50% en 2025.
- Pour atteindre ces objectifs, la loi de TECV a institué la stratégie nationale bas-carbone

(SNBC) afin de définir la marche à suivre pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) à l'échelle de la France. En novembre 2015, le décret déterminant les trois premiers budgets de la SNBC qui couvrent les périodes 2015-2018, 2019-2023 et 2024-2028 a été publié. Des objectifs intermédiaires sectoriels ont été fixés à l'horizon du 3ème budget carbone (2024-2028).

Ces objectifs seront déclinés à l'échelon régional par le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), en cours de construction (approbation prévue fin 2019). Il définira aux horizons 2030 et 2050 les grandes orientations et les objectifs régionaux pour maîtriser la demande en énergie, réduire les émissions de gaz à effet de serre, améliorer la qualité de l'air, développer les énergies renouvelables et s'adapter au changement climatique. A noter que le Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) du Centre, arrêté par le Préfet de région le 18 juin 2012, constitue un socle important pour l'élaboration de ce SRADDET, maillon charnière de l'action publique qui fixe les cadres généraux de l'action de lutte contre le changement climatique, et les actions opérationnelles dans les territoires.

A visée stratégique et opérationnelle révisable tous les 6 ans, les Plans Climat Air Énergie Territoriaux (P.C.A.E.T.), visent à répondre localement aux objectifs ambitieux fixés par la loi en matière d'efficacité énergétique, d'augmentation de production d'énergie renouvelable, de réduction des émissions de polluants atmosphériques, d'adaptation au changement climatique. Orléans Métropole s'est engagée dans l'élaboration de ce document en septembre 2016 et devient ainsi coordinatrice de la transition énergétique sur le territoire.

Cet engagement s'inscrit dans la continuité de politiques d'ores et déjà menées. Au travers de son Agenda 21 adopté en mars 2011, l'intercommunalité orléanaise a initié de

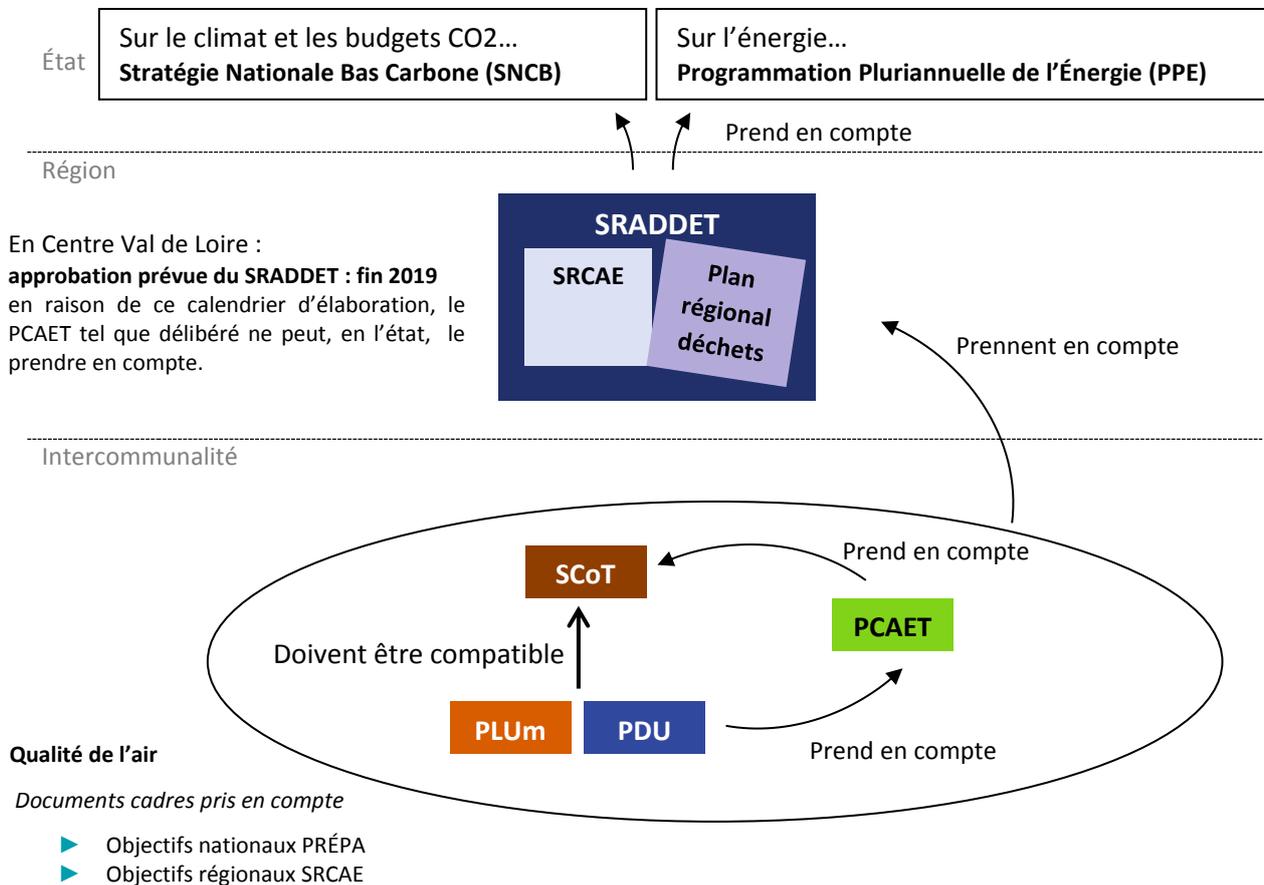
multiples actions en faveur de la transition énergétique : projets en lien avec la mobilité sobre et décarbonnée (2^{ème} ligne de tramway, programme Vélo +...), soutien apporté aux actions de rénovation thermique des logements du parc social comme du parc privé à travers les PLH 2 et 3, réalisation en 2013 du bilan des gaz à effets de serre sur les compétences de la Communauté

d'Agglomération Orléans Val de Loire (Bilan Carbone ©). Ces nombreuses actions participent d'un cap de transition énergétique pour le territoire. Appuyant le projet métropolitain 2020-2030, ce premier Plan Climat Air Energie Territorial vise à accompagner l'amplification et l'intensification de l'action Climat-Air-Energie de la collectivité et de son territoire.

Articulation du PCAET avec les autres documents, plans et programmes

La loi du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) tout comme la loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (loi TEPCV) du 17 août 2015, établissent aujourd'hui le cadre de montée en charge de la politique énergétique et climatique des collectivités territoriales. Cette politique climat-énergie locale s'inscrit dans une relation de prise en compte des orientations nationales : la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNCB) et la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE). Les documents de planification territoriale régionale (SRADDET et SRCAE) et locale (SCoT) sont également à prendre en compte dans l'élaboration du PCAET. Une fois approuvé, le PCAET devra être pris en compte localement par le PLUm et le PDU d'Orléans Métropole.

SCHEMA SIMPLIFIEE DE LA GOUVERNANCE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT



Contenu du PCAET

 6 tomes + Annexes

 1 Diagnostic territorial

 2 Schéma directeur 2030-2050

 3 Stratégie 2019-2025

 4 Plan d'actions

 5 Modalités de suivi et d'évaluation

 6 **Évaluation Environnementale Stratégique**
comprenant l'état initial de l'environnement, le rapport sur les incidences et recommandations, résumé non technique, des fiches de préconisations quant au déploiement des EnR et la déclaration environnementale

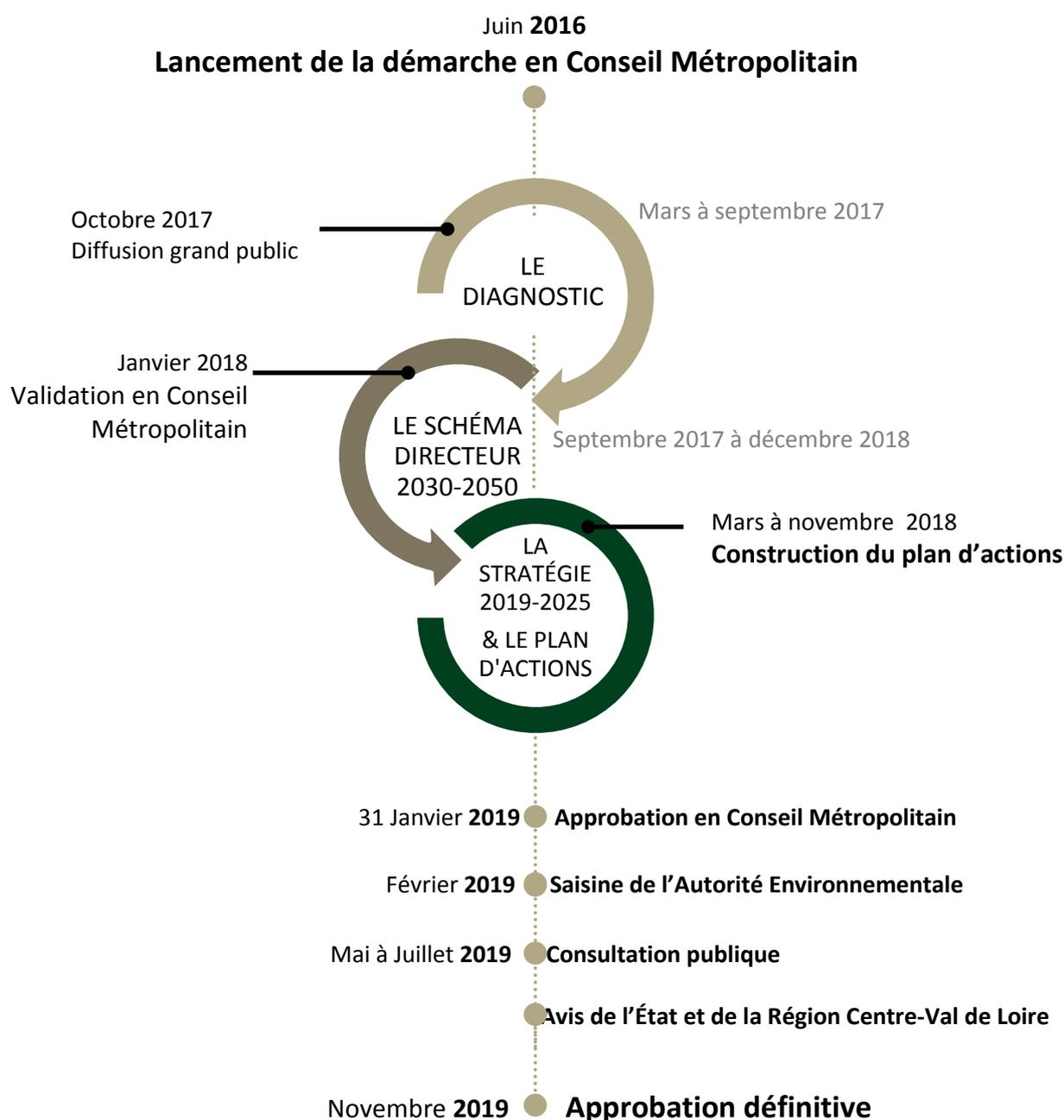
 Annexes



Étapes de concertation

L'élaboration du PCAET a été conduite en lien direct avec les acteurs du territoire et une forte mobilisation des Directions d'Orléans Métropole. Mis en place tout au long de l'élaboration du PCAET, le dispositif de consultation et de concertation a pris des formes variées en fonction des 4 phases dont ce rapport est l'objet.

Au-delà des réunions réalisées, une plateforme en ligne pcaet-orleans-metropole.fr a été mise en place pour diffuser les avancées de la démarche.



Phase 0 : Sensibilisation des élus à la démarche PCAET

Afin de créer un engagement et une implication forte de la collectivité (élus et agents) autour du PCAET, une réunion de sensibilisation aux enjeux énergétiques et climatiques a été organisée le 22 mars 2017. Les personnes clés de la démarche aux échelles communautaire et communales ont été conviées.

Phase 1 : Diagnostic territorial

Mener à bien un projet de territoire implique d'en repérer les acteurs clés, de comprendre leurs stratégies respectives, leur rôle, de saisir la qualité et l'intensité de leurs liens et enfin d'identifier les acteurs mobilisables. Ainsi, la relation et la capacité de mobilisation d'acteurs à la construction du PCAET ont été appréhendées par l'intermédiaire d'entretiens téléphoniques ciblés.

Les entretiens ont été conduits entre mars et mai 2017 avec les objectifs suivants :

- » Identifier dans quelle mesure les acteurs rencontrés ou interrogés pourraient participer à l'élaboration du profil Climat Air Energie du Territoire, notamment par la transmission de données.
- » Définir, sur la base d'une analyse des actions en cours de mise en œuvre et en projet sur le territoire, en quoi et comment les acteurs concernés (et les compétences qu'ils sont en capacité de mobiliser) pourront s'impliquer dans le projet de PCAET et devenir parties prenantes de sa mise en œuvre ;
- » Repérer les actions pertinentes pour un portage à l'échelle de la Communauté Urbaine, en complément de l'engagement de la collectivité et de ses communes membres.

Plus précisément, nous avons identifié :

- ▶ Le positionnement des acteurs, actuel et potentiel, au regard des questions énergétiques :
 - Politique, stratégie, objectifs, initiatives, actions mises en œuvre, projets...
 - Compétences, capacités d'expertise, moyens mobilisables,
- ▶ Ce qui peut favoriser ou défavoriser leur implication :
 - Leur vision des enjeux pour le territoire et la façon de les faire connaître,
 - Les opportunités perçues et les leviers qu'ils identifient au regard de leurs possibilités d'action, mais également les freins – et ce qu'il serait par conséquent important de faire pour développer ces opportunités et leviers et limiter ces freins,
 - Ce qu'ils sont prêts à faire, et les conditions de leur implication.

Ces entretiens ont permis de faciliter la compréhension par les acteurs du rôle, des compétences et des moyens de chacun face aux objectifs d'un PCAET. Des fiches de compte-rendu ont été produites par acteur précisant succinctement les points suivants : *coordonnées des acteurs ; compétences en lien avec l'énergie et le climat ; actions déjà entreprises ; leviers d'actions potentiels ; partenariats nécessaires et forme que ce partenariat peut prendre ; etc.*

Tableau 1 : Acteurs experts du territoire sollicités lors d'entretiens téléphoniques

Association (5)	Établissement public (13)	Opérateur énergétique (4) et bureau d'études (1)
Agence Nationale pour l'Information sur le Logement du Loiret (ADIL 45) Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Orléanaise (AUOA) Arbocentre Lig'Air / Observatoire Régional de l'Énergie et des Gaz à Effet de Serre (OREGES) Loiret Nature Environnement (LNE)	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) Agence Régionale de Santé (ARS) Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) Chambre d'agriculture Chambre de commerce et de l'industrie (CCI) Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA) Conseil Départemental (CD) Conseil Régional (CR) Direction Départementale des Territoires (DDT) Etablissement Public Loire Institut National de Recherche Agronomique (INRA) Météo France Office National des Forêts (ONF)	Cofely Dalkia Enedis Grdf GT2I

En synthèse, les entretiens ont révélé une bonne connaissance des acteurs sur des problématiques Climat Air Energie. Tous les acteurs ont été favorables à une implication pour l'élaboration du PCAET d'Orléans Métropole.

Le diagnostic du PCAET a également été partagé aux experts locaux Climat-Air-Energie et aux acteurs associatifs et économiques lors de 4 réunions dédiées entre juin et octobre 2017 (19/06, 6/09, 12/09 et 05/10).

La société civile a également été consultée lors de 3 réunions publiques :

- Le 16 octobre 2017 : appropriation de la thématique et partage du diagnostic
- Le 8 novembre 2017 : « Est-ce raisonnable d'attendre 2050 pour nous intéresser au réchauffement climatique ? »
- Le 14 novembre 2017 : « Pouvons-nous relever le défi ensemble et atteindre 32% de consommation d'énergie renouvelable en 2030 ? »

Le diagnostic a fait l'objet d'une communication au conseil métropolitain de septembre 2017 et un document de synthèse grand public, téléchargeable depuis le site Internet et diffusé à chaque événement organisé par Orléans Métropole, a été produit.

Ce diagnostic a également été présenté à l'occasion des Journées Environnement Santé organisées par la ville d'Orléans en octobre 2017.

Enfin, le Conseil de Développement d'Orléans Métropole a bénéficié d'une présentation dédiée le 16 octobre 2017.

Phase 2 : Schéma directeur 2030/2050

6 ateliers de concertation avec les acteurs socio-économiques ont été conduits les 5, 11 et 18 octobre 2017 afin d'échanger sur les enjeux suivants :

- La maîtrise de la demande en énergie de l'habitat
- La maîtrise de la demande en énergie – secteurs tertiaire, transport et industrie
- Le développement des énergies renouvelables
- L'atténuation et adaptation aux changements climatiques
- L'économie locale et efficiente : croissance verte
- L'éducation, la mobilisation et la sensibilisation à l'environnement

Ces ateliers, qui ont réuni près de 50 personnes avec une moyenne de 17 participants par atelier, ont permis d'alimenter les axes stratégiques de la feuille de route du PCAET d'Orléans Métropole, et préfigurer un programme d'actions.

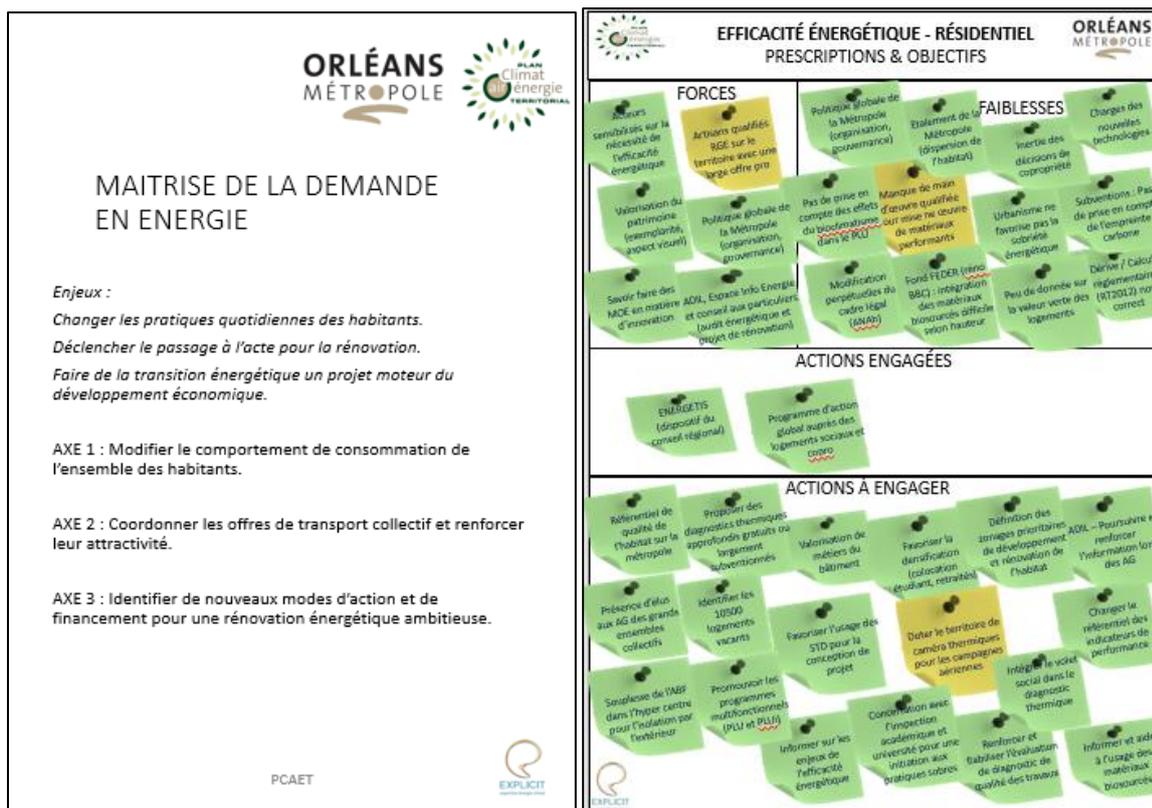


Figure 1 : Illustration du compte rendu de l'atelier de concertation

L'analyse transversale des échanges lors de ces ateliers de concertation a permis de faire émerger des axes d'appui à la feuille de route du PCAET d'Orléans Métropole, à savoir :

1. Mettre en œuvre un plan massif de réhabilitation énergétique du bâtiment et soucieux de la qualité de l'air intérieur

2. Structurer une offre dynamique et innovante en matière de réhabilitation et de construction de bâtiments
3. Favoriser un habitat économe en ressources naturelles
4. Favoriser une mobilité durable par les politiques d'aménagement
5. Contribuer à l'amélioration de la performance énergétique des modes de transport
6. Limiter l'artificialisation des sols par une urbanisation maîtrisée
7. Accroître l'offre de produits issus d'une agriculture locale et diversifiée
8. Faire évoluer les pratiques agricoles afin d'en réduire l'impact carbone et la pollution par les produits phytosanitaires
9. Préparer l'agriculture et la sylviculture aux évolutions de son contexte naturel
10. Encourager l'engagement social et environnemental des entreprises
11. S'engager sur la voie d'une production industrielle plus propre et économe en ressources naturelles
12. Accroître l'autonomie énergétique sur le territoire
13. Assurer la compatibilité du développement des énergies renouvelables avec la préservation de l'environnement et du patrimoine
14. Assure la gouvernance du PCAET et faciliter l'appropriation des enjeux et des orientations climat air énergie par son territoire et ses habitants

Le schéma directeur du PCAET a été partagé aux experts locaux Climat-Air-Energie lors d'une réunion organisée le 23 janvier 2018.

Le schéma directeur a été présenté en conseil métropolitain de janvier 2018.

Phase 3 : Stratégie 2019-2025

Faisant suite une première session d'ateliers de concertation en phase de schéma directeur, une seconde session de 6 ateliers de concertation a été organisée en janvier et février 2018 afin de coconstruire la stratégie opérationnelle du PCAET 2019-2025. Les échanges ont porté sur les enjeux suivants :

- Le secteur résidentiel : sobriété, efficacité et EnR
- Le secteur des EnR : informer, développer et promouvoir
- La place et les contributions des entreprises dans la transition énergétique et climatique
- Les risques et la résilience dans le cadre de l'adaptation au changement climatique (alimentation, eau potable, etc.)
- Enjeux de l'urbanisme : lien entre transport, habitat, etc.
- L'engagement des politiques sectorielles d'Orléans Métropole dans les objectifs du PCAET.

Ces ateliers, qui ont réuni moyenne de 12 participants par atelier, ont permis d'alimenter les axes stratégiques de la feuille de route du PCAET d'Orléans Métropole, et préfigurer le programme d'actions.

L'ensemble des contributions (environ 450 propositions récoltées) ont été compilées dans un « livre blanc ».

<p>SECTEUR RÉSIDENTIEL SOBRIÉTÉ, EFFICACITÉ ET ÉNERGIES RENOUVELABLES</p> <p>ORLÉANS MÉTROPOLE</p> <p>La restitution de l'atelier est composée des principales déclinaisons opérationnelles identifiées par grande thématique abordée :</p> <p>Orientation n°1 : Amplifier la sensibilisation et les conseils énergétiques à tous les acteurs de l'habitat en intégrant un volet sur la qualité de l'air intérieur et en s'appuyant sur des outils et des offres de conseils énergétiques de l'habitat</p> <ul style="list-style-type: none"> Créer d'un observatoire de l'état des logements du territoire, Elaborer et mettre à la disposition des propriétaires de logements des « Kits » leur permettant de cibler les travaux prioritaires de rénovation énergétique, Créer et diffusion de supports de sensibilisation et d'information sur la sobriété et la rénovation énergétique (plaquettes techniques détaillées multi-cibles), Accompagner le co-financement en copropriété. <p>Orientation n°2 : Favoriser l'accès aux énergies renouvelables pour les usages domestiques</p> <ul style="list-style-type: none"> Etablir et diffuser une synthèse des ENR/R disponibles par quartier, Informeur de l'intérêt et rassurer sur l'efficacité des ENR, Développement de projets résidentiels exemplaires, avec visites associées. <p>Orientation n°3 : Développer les compétences locales des filières du bâtiment vers la performance énergétique (dont rénovation), l'éco-construction et l'intégration des ENR</p> <ul style="list-style-type: none"> Favoriser l'accès des entreprises aux formations (notamment sur l'exploitation ENR), Structurer et diffuser l'offre de rénovation globale multi-technique, Alléger les appels d'offre pour permettre aux PME/artisans de répondre. <p>Orientation n°4 : Intégrer les enjeux climat-air-énergie du PCAET dans les documents de planification</p> <ul style="list-style-type: none"> Mettre à jour les rythmes de rénovation du PLH, S'assurer de la prise en compte de la ville des proximités (mixité d'usages) dans les nouveaux aménagements (SCoT), Engager l'opération de rénovation de quartiers/zones pavillonnaires (« DORÉMI » PLH). <p>Orientation n°5 : Cibler les ménages en situation de précarité énergétique pour améliorer les conditions de l'habitat sur la métropole</p> <ul style="list-style-type: none"> Analyse des demande d'aides de paiement des factures pour identifier les situation de précarité énergétique, Créer une plateforme pour signaler les ménages précaires, Accompagner les professionnels et les citoyens pour mettre en œuvre les travaux. <p>Le détail des contributions apportées par les participants est retranscrit par les sections suivantes.</p> <p>ESPLICIT</p>	<p>ÉNERGIES RENOUVELABLES INFORMER, DÉVELOPPER ET PROMOUVOIR</p> <p>ORLÉANS MÉTROPOLE</p> <p>La restitution de l'atelier est composée des principales déclinaisons opérationnelles identifiées par grande thématique abordée :</p> <p>Orientation n°1 : Favoriser l'émergence et le montage de grands projets ENR sur le territoire (méthanisation, géothermie, solaire photovoltaïque, récupération de chaleur fatale industrielle, RCU)</p> <ul style="list-style-type: none"> Engager un programme de valorisation de la chaleur de l'UTOM de Saran, Création de SEM pour un grand projet ENR Lancer des appels d'offres locaux pour sélectionner et soutenir les projets, Etudier le foncier disponible pouvant accueillir les projets ENR (solaire, méthanisation) Réaliser un projet emblématique de géothermie sur le territoire (Co'MET) – forage raccordé au réseau de chaleur existant <p>Orientation n°2 : Encourager la souscription à l'énergie verte</p> <ul style="list-style-type: none"> Informeur sur l'existant des contrats d'énergie verte, Assurer l'exemplarité de la Métropole avec l'achat d'énergie verte sur son patrimoine, <p>Orientation n°3 : Poursuivre le développement et la structuration de la filière bois-énergie</p> <ul style="list-style-type: none"> Participer à un groupement de réflexion sur l'exploitation de bois à l'échelle régional Revalorisation de la rémunération des propriétaires forestiers Création de nouveaux réseaux de chaleur pour pérenniser la demande, Renouvellement du parc de matériel (poêles, insert, foyers). <p>Orientation n°4 : Accompagner les filières professionnelles et promouvoir l'intégration des ENR aux bâtiments et aux transports (solaire photovoltaïque et thermique, géothermie, bois-énergie)</p> <ul style="list-style-type: none"> Développer un pôle d'expertise ENR à la Métropole pour faciliter les démarches administratifs Assurer une veille sur les bonnes pratiques de montage de projet ENR Faciliter les projets PV diffus citoyens ou associatifs sur les toitures communales Organiser des rencontres interfiliales avec ST collectivités, Promoteurs et SEM, artisans <p>Orientation n°5 : Prévoir les impacts de l'installation et du fonctionnement des systèmes de production d'énergies renouvelables sur l'environnement et prévenir les conflits d'usage</p> <ul style="list-style-type: none"> Organiser des ateliers de réflexion CAUE/collectivités/ABF sur la notion de photovoltaïque intégré Relayer les prescriptions sur les impacts des ENR <p>Le détail des contributions apportées par les participants est retranscrit par les sections suivantes.</p> <p>ESPLICIT</p>
<p>LA PLACE DES ENTREPRISES DANS LA TRANSITION ÉNERGETIQUE ET CLIMATIQUE</p> <p>ORLÉANS MÉTROPOLE</p> <p>La restitution de l'atelier est composée des principales déclinaisons opérationnelles identifiées par grande thématique abordée :</p> <p>Orientation n°1 : Encourager et accompagner l'engagement social et environnemental des entreprises énergétique de l'habitat</p> <ul style="list-style-type: none"> Création d'un club des entreprises climat/énergie : conférences, plateforme, débats, partage d'expériences et de bonnes pratiques (RSE), Création et diffusion d'une charte de déplacement « propres » pour les salariés (TC, vélo, marche, covoit), Intégrer la notion de RSE dans les critères de marché public de l'ensemble des services d'OM Communiquer et valoriser les entreprises vertueuses (ex : challenge métropolitain inter-entreprise annuel) Mettre en lien les entreprises et les associations du territoire <p>Orientation n°2 : Engager les industries sur la voie d'une production décarbonée, économe en ressources naturelles et réduisant les impacts sur la qualité de l'air</p> <ul style="list-style-type: none"> Organiser des rencontres thématiques/groupes de travail avec les industriels Sensibiliser aux économies d'eau et d'énergie Création d'une bourse d'échange des déchets recyclables (Economie circulaire) Communiquer sur les possibilités de financement et subvention des projets ENR pour l'établissement <p>Orientation n°3 : Créer et proposer des services et produits pour développement des filières de l'économie verte</p> <ul style="list-style-type: none"> Prescrire le circuit court dans les commandes publiques (cantines scolaires), Améliorer les condition des postes et emplois de l'ESS. <p>Orientation n°4 : Améliorer la logistique du transport de marchandises pour limiter la consommation de produits pétroliers</p> <ul style="list-style-type: none"> Déployer la plateforme Actif (CC) pour le remplissage optimal et la mutualisation du transport de petite marchandise en ville Développer un projet de maillage d'infrastructure permettant les déplacements décarbonés (mutualisation de l'investissement avec les transporteurs). <p>Orientation n°5 : Améliorer la performance des bâtiments</p> <ul style="list-style-type: none"> Développer des visites énergie de la CCI (diagnostic + préconisation énergétique), Réfléchir à l'implémentation des nouvelles activités avec des formes urbaines plus denses (cohérence SCoT). <p>Le détail des contributions apportées par les participants est retranscrit par les sections suivantes.</p> <p>ESPLICIT</p>	<p>RISQUES ET RÉSILIENCE DANS LE CADRE DE L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE</p> <p>ORLÉANS MÉTROPOLE</p> <p>La restitution de l'atelier est composée des principales déclinaisons opérationnelles identifiées par grande thématique abordée :</p> <p>Orientation n°1 : Poursuivre les actions de connaissance, d'observation et d'évaluation des risques naturels</p> <ul style="list-style-type: none"> Créer un observatoire des risque et développer des indicateurs de suivi Anticiper les impact du CC sur l'aléas retrait-gonflement des argiles Recenser des cavités pour diffuser et comprendre le risque effondrement inondation Etablir un REX des coût associés aux risques par acteur et par secteur Développer la connaissance sur la vulnérabilité à la sécheresses (coût économiques) Partager (vulgariser) les connaissances existantes et produites <p>Orientation n°2 : Améliorer la résilience et protéger les infrastructures existantes et futures</p> <ul style="list-style-type: none"> Croiser différents aléas pour identifier les secteurs du territoire les plus vulnérables Améliorer la formation et la connaissance des professionnels du bâti aux risques climatiques Etablir un guide de préconisation matériaux multirisque pour les nouveaux aménagements Déployer une végétalisation importante sur les espaces public/toitures/ façades <p>Orientation n°3 : Renforcer l'information préventive, l'éducation et la formation en vue d'une implication des citoyens, des entreprises et des élus</p> <ul style="list-style-type: none"> Créer un réseau citoyen d'ambassadeurs pour diffuser les messages Faire un test grandeur nature d'évacuation en cas d'inondation Organiser des concours et/ou des conférences culturelles vivants sur la résilience et l'adaptation <p>Orientation n°4 : Protéger, valoriser et développer la nature en ville au service de la régulation du climat</p> <ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre les matrices urbaine du SCoT pour le développement de zone verte/biodiversité en ville Développer des zones de biodiversité près des axes structurants de déplacements Sanctuariser des espaces (zones humides) et utiliser les friches pour l'aménagement Valoriser le secteur Bou en montant un projet de grande réserve <p>Orientation n°5 : Préserver les ressources en eau, bois et terres agricoles/naturelles</p> <ul style="list-style-type: none"> Analyser des nappes d'eau sur le territoire (impact agriculture et industrie) Exploiter le patrimoine public foncier <p>Le détail des contributions apportées par les participants est retranscrit par les sections suivantes.</p> <p>ESPLICIT</p>

 LES ENJEUX DE L'URBANISME ET DE L'AMENAGEMENT 	 LES ENJEUX DE L'URBANISME ET DE L'AMENAGEMENT 
<p>La restitution de l'atelier est composée des principales déclinaisons opérationnelles identifiées par grande thématique abordée :</p> <p>Orientation n°1 : Favoriser un urbanisme moins dépendant de la voiture</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer un partage de voirie plus équitable favorisant les modes alternatifs (cf. axe I du PDU) • Organiser les infrastructures de mobilité alternative • Densifier et urbaniser à proximité des services (SCOT – villes des proximités) <p>Orientation n°2 : Organiser et favoriser un aménagement qui contribue à l'efficacité énergétique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer des groupes de travail pour analyser les enjeux énergie-environnement de chaque opération d'aménagement (Aménageurs/promoteurs, services OM, bureaux d'études) • Déployer des moyens de contrôle des réalisations • Etude de ciblage énergétique pour prioriser l'aménagement selon un critère énergétique • Développer une vision analytique pour soutenir les discours/prescriptions auprès des promoteurs (ingénierie énergétique) <p>Orientation n°3 : Définir les principes de restructuration des espaces urbanisés compatibles avec l'atténuation au changement climatique, la valorisation des paysages et la prévention des risques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adapter les démarches sur l'existant en fonction des caractéristiques des risques climatiques • Accentuer la résilience les ZAC en zone inondable • Libérer les espaces urbanisés en zones inondables et agricoles • Etude de priorisation des actions de restructuration avec une analyse multicritère <p>Orientation n°4 : Inviter « la nature » dans « la ville » pour améliorer la biodiversité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre une politique foncière pour installer des maraichers (en ZAP et hors ZAP) • Développer l'agriculture au cœur de la « cité » (maraichage-circuit court) • Valoriser le corridor exemplaire de la Loire (le Charlemagne) • Alléger dans certains cas les contraintes sur les essences indigènes/allergènes <p><i>Enjeux de l'urbanisme : Définir les conditions d'un développement équilibré dans l'espace rural entre l'habitat, l'activité économique et artisanale, et la préservation des sites naturels, agricoles et forestier</i></p> <p>Le détail des contributions apportées par les participants est retranscrit par les sections suivantes.</p> 	<p>La restitution de l'atelier est composée des principales déclinaisons opérationnelles identifiées par grande thématique abordée :</p> <p>Orientation n°1 : Favoriser un urbanisme moins dépendant de la voiture</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer un partage de voirie plus équitable favorisant les modes alternatifs (cf. axe I du PDU) • Organiser les infrastructures de mobilité alternative • Densifier et urbaniser à proximité des services (SCOT – villes des proximités) <p>Orientation n°2 : Organiser et favoriser un aménagement qui contribue à l'efficacité énergétique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer des groupes de travail pour analyser les enjeux énergie-environnement de chaque opération d'aménagement (Aménageurs/promoteurs, services OM, bureaux d'études) • Déployer des moyens de contrôle des réalisations • Etude de ciblage énergétique pour prioriser l'aménagement selon un critère énergétique • Développer une vision analytique pour soutenir les discours/prescriptions auprès des promoteurs (ingénierie énergétique) <p>Orientation n°3 : Définir les principes de restructuration des espaces urbanisés compatibles avec l'atténuation au changement climatique, la valorisation des paysages et la prévention des risques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adapter les démarches sur l'existant en fonction des caractéristiques des risques climatiques • Accentuer la résilience les ZAC en zone inondable • Libérer les espaces urbanisés en zones inondables et agricoles • Etude de priorisation des actions de restructuration avec une analyse multicritère <p>Orientation n°4 : Inviter « la nature » dans « la ville » pour améliorer la biodiversité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre une politique foncière pour installer des maraichers (en ZAP et hors ZAP) • Développer l'agriculture au cœur de la « cité » (maraichage-circuit court) • Valoriser le corridor exemplaire de la Loire (le Charlemagne) • Alléger dans certains cas les contraintes sur les essences indigènes/allergènes <p><i>Enjeux de l'urbanisme : Définir les conditions d'un développement équilibré dans l'espace rural entre l'habitat, l'activité économique et artisanale, et la préservation des sites naturels, agricoles et forestier</i></p> <p>Le détail des contributions apportées par les participants est retranscrit par les sections suivantes.</p> 

Illustrations du compte rendu des ateliers de concertation

Phase 4 : Plan d'actions

A partir des contributions récoltées lors des phases précédentes, un travail de cotation a été engagé afin d'identifier les actions prioritaires et construire un plan d'action à l'ampleur réaliste.

La construction du plan d'actions a fait l'objet d'un double travail de co-construction :

- avec des contributeurs internes et externes sous forme d'ateliers thématiques de co-construction
- avec les services par des échanges en bilatérales.

Organisés les 18 et 19 septembre 2018, les ateliers thématiques ont mobilisés des contributeurs déjà invités lors des précédentes étapes d'élaboration. Ces ateliers ont mis en co-construction 9 actions suivantes autour des objectifs de développer des énergies renouvelables et de l'usage de produits biosourcés, et de promotion de la sobriété et d'amélioration de la performance énergétique et climatique des logements. Si ces ateliers ont faiblement mobilisé en nombre (une dizaine de personnes présentes), ils ont permis une grande liberté d'expression et de débats constructifs.

Éléments des fiches-actions mis en débat/co-construction :

- Contexte et enjeux
- Objectifs
- Mode opératoire
- Conditions de succès
- Porteur(s)
- Partenaires
- Points de vigilance
- Mobilisation territoriale
- Documents et expériences de référence/d'inspiration

L'intitulé des actions a également été mis en débat.



Le 19 décembre 2018, un partage avec les contributeurs du PCAET a été organisé afin de leur partager en primeur le Plan d'actions et de stimuler leur engagement dans ce dernier. Un partage en petits groupes d'une quinzaine de personnes a permis de recueillir :

- Des points de vigilance quant aux contenus de certaines actions (porteurs pré-identifiés, enjeux conflictuels, manque de moyens, frein réglementaire)
- Des souhaits d'engagements de certains acteurs dans la mise en œuvre des actions et/ou dans le suivi du plan d'actions (via la mise en œuvre d'un futur comité de suivi)
- Le levier à activer pour faciliter l'engagement des acteurs

Phase 5 : Formalisation du PCAET

1. Conseil métropolitain du 31 janvier 2019

Le projet de Plan Climat Air Energie Territorial a été adopté par le Conseil Métropolitain le 31 janvier 2019 à l'unanimité.

2. Consultation de l'autorité environnementale

Suite à cette délibération, le projet de PCAET a été soumis à l'avis de l'autorité environnementale le 11 février 2017. Un avis officiel a été rendu le 10 mai 2019.

Plusieurs modifications ont alors été apportées dans les différents documents constitutifs du PCAET (voir Annexe - Note Prise en compte par Orléans Métropole de l'avis de la MRAe).

3. Consultation du public et Conseil de développement

Dans le cadre de l'élaboration du PCAET, un dispositif règlementaire de consultation publique est prévu à l'issue de la réception de l'avis de l'Autorité Environnementale, précédant ainsi l'approbation définitive du PCAET.

Afin d'assurer une bonne diffusion et un bon recueil des avis, la période de consultation a été étendue à 2 mois. Ainsi la consultation publique s'est déroulée du lundi 20 mai au samedi 20 juillet 2019.

En complément de cette communication auprès du grand public, le PCAET a été présenté lors de la séance du Conseil de Développement du 6 février 2019. A la suite de cette présentation, un groupe de travail a été constitué et a émis un avis.

4. Le dispositif de consultation publique

Pour prendre connaissance du projet de PCAET et faire part de ses observations, solutions numériques et physiques ont été proposées aux habitants et habitantes :

- En ligne : www.registre-dematerialise.fr/pcaet-orleans-metropole avec registre d'avis libre et enquête citoyenne
- Consultation sur place et registre d'avis dans les 22 communes et 6 mairies de proximité d'Orléans du projet de PCAET (dossier allégée pour des raisons environnementales)
- Consultation sur place et registre d'avis au Siège d'Orléans Métropole (dossier intégral)

Afin de faciliter la compréhension du projet, deux plaquettes de communication synthétique du diagnostic et du plan d'actions ont été également diffusées et mises à disposition du public.

Appuyant l'ensemble de ces informations, la communication a été assurée via :

- Transmission d'un kit de communication aux communes (affiches, flyers et synthèse du Plan Climat)
- Diffusion d'un communiqué de presse

- 2 articles dans la République du Centre
- Des insertions presse (République du Centre, supplément paru le 29 juin et Tribune Hebdo, 3 et 10 juillet)
- Campagne d’affichage digital
- Relais sur les réseaux sociaux d’Orléans Métropole (facebook, twitter, linkedin)
- La participation au Vélo Tour (street marking et enquête citoyenne)

Enfin, des ateliers de concertation ont été organisés en soirée :

- 04 juin à Orléans La Source
- 05 juin à Saint Jean de Braye
- 12 juin à Fleury Les Aubrais
- 20 juin à Saint Jean Le Blanc

Après un temps de présentation, ces ateliers visaient à accompagner par groupe (de 4 à 8 personnes) la construction d’un avis collectif autour d’une thématique choisie par le groupe. 3 étapes ont été proposées : définition collective d’une préoccupation en lien avec la transition écologique, construction d’une carte des envies autour de cette préoccupation et enfin une carte des avis visant à comparer les envies au projet de Plan Climat.

Ces cartes d’envies et d’avis ont été mises en ligne sur le registre dématérialisé.

A l’appui de ces ateliers de concertation, une action hors les murs a été réalisée durant le Vélo Tour. A l’appui d’un court questionnaire sur le changement climatique, les habitants étaient informés de la démarche de consultation en cours. Cette opération a également permis d’identifier des personnes intéressées à poursuivre la démarche du PCAET (comité de suivi PCAET, comité d’acteurs pour la conduite d’actions PCAET).



Participation au Vélo Tour – 16 juin 2019, Orléans



Atelier de concertation – 20 juin 2019, Saint Jean Le Blanc



Flyer et affiche diffusés sur Orléans Métropole



Post sur Facebook 8 juillet 2019

- Présentation
- Déroulement
- Documents de présentation
- Les observations
- Déposer une observation

Présentation

CONSULTATION PUBLIQUE DU PLAN CLIMAT JUSQU'AU 20 JUILLET 2019



Alimentation • déplacements • logement • énergie...



Quelle transition écologique pour les
10 prochaines années ?
10 minutes suffisent
pour donner votre avis !

Information du public

Utilisez le ou les boutons ci-dessous pour télécharger les documents.

Télécharger l'avis

Partagez sur les réseaux sociaux

l'adresse de ce registre numérique.

Partager 129 Tweet

Le Plan Climat d'Orléans Métropole : à vous la parole !

Après plus de deux ans de mobilisation, Orléans Métropole dispose aujourd'hui d'une feuille de route pour animer la transition écologique sur le territoire : le Plan Climat. Pour le découvrir et exprimer son avis, s'ouvre durant 2 mois une consultation publique du lundi 20 mai au samedi 20 juillet 2019. Alimentation, déplacements, logement, énergie... Quelle transition écologique pour les 10 prochaines années ?

10 minutes suffisent pour donner votre avis en [complétant l'enquête citoyenne](#) ou en [vous exprimant librement](#)

Une série d'ateliers de concertation complète ce dispositif de concertation autour de la transition énergétique et écologique de notre territoire : [agenda des ateliers](#)

Page d'accueil du registre dématérialisé

ORLÉANS MÉTROPOLE *Enquête citoyenne*
Transition énergétique et changement climatique

Orléans Métropole et vous

Orléans Métropole s'engage dans la transition énergétique via le Plan Climat Air Énergie Territorial en cours de consultation. Les enjeux sont **environnementaux** : la majorité de nos émissions sur le territoire sont d'origines énergétiques, mais aussi **économiques** : cette transition crée des emplois, allège les factures énergétiques des habitants et des entreprises, diminue leur vulnérabilité à l'évolution du prix des hydrocarbures. Enfin, l'énergie c'est aussi une question de **santé publique** par la réduction de la pollution atmosphérique. Autant de sujets qui déterminent notre qualité de vie au quotidien aujourd'hui et demain, dans nos communes. Le PCAET est un projet territorial de développement durable qui s'appuie sur une stratégie, des objectifs opérationnels chiffrés et des actions concrètes. Il a vocation à mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire (entreprises, associations, citoyens...).

La réussite de ce projet passe par la mobilisation des acteurs d'Orléans Métropole. Ce questionnaire vise donc à mieux comprendre vos attentes et besoins mais aussi à faire remonter des initiatives et acteurs innovants d'Orléans Métropole.

Nous vous remercions donc de répondre à cette enquête qui ne prendra pas plus de **10 minutes** de votre temps.

Pour vous Orléans Métropole c'est :

- Le lieu où je travaille
- Le lieu où je vis
- Le lieu où j'habite et où je travaille
- Le lieu de mes loisirs
- Autre

Une seule réponse

Page d'accueil de l'Enquête citoyenne « Transition énergétique et changement climatique »

5. Avis du Préfet de Région et du Président du Conseil Régional

Suite à la consultation du public, le projet de PCAET a été transmis pour avis au Préfet de Région et au Président de la Région Centre Val de Loire par le biais de la plateforme internet de l'ADEME : territoires-climat.ademe.fr. Soulignant l'ambition forte et une démarche de de partage et d'intégration transverse, l'avis du Préfet de Région a été reçu le 10 octobre 2019 – il est réputé favorable (article L. 229-26 du Code de l'environnement).



Boigny-sur-Bionne
Bou
Chanteau
La Chapelle-Saint-Mesmin
Chécy
Combleux
Fleury-les-Aubrais
Ingré
Mardié
Marigny-les-Usages
Olivet
Orléans
Ormes
Saint-Cyr-en-Val
Saint-Denis-en-Val
Saint-Hilaire-Saint-Mesmin
Saint-Jean-de-Braye
Saint-Jean-de-la-Ruelle
Saint-Jean-le-Blanc
Saint-Pryvé-Saint-Mesmin
Saran
Semoy

Orléans Métropole – 5 place du 6 juin 1944
CS 95 801
45058 Orléans Cedex 1
Tél. : 02 38 78 75 75

Conception & impression :

Orléans Métropole (Direction de l'Environnement et de la Prévention des Risques)

Graphisme - couverture :

Les Petites Madeleines

ORLÉANS
MÉTROPOLÉ

Naturellement Val de Loire